



PARCOURS DE SIGNALEMENT CAS AVÉRÉ OU CAS CONTACT À RISQUE COVID-19

Vous présentez des symptômes de la COVID-19 ou vous avez été identifié par l'Assurance Maladie comme cas contact à risque d'un(e) malade à la COVID-19, vous devez vous isoler selon la procédure émise par le Ministère des Solidarités et de la Santé.

Vous devez également le signaler à l'Université de Toulon selon la procédure ci-dessous.

Si l'Assurance Maladie ne vous contacte pas, c'est que vous n'êtes pas identifié comme un contact à risque, vous pouvez poursuivre vos activités en respectant les gestes barrière.

ÉTUDIANTS

- ↓
- Ⓞ **J'informe mon secrétariat pédagogique** par email ou téléphone.
Les coordonnées de chaque secrétariat sont indiquées sur le site de l'Université - rubrique Formations : www.univ-tln.fr.

ET

- Ⓞ **J'informe le centre de santé SUMPPPS de l'Université par email :**

sumpps@univ-tln.fr

en précisant :

- Prénom
- Nom
- Numéro d'étudiant
- Formation suivie et année
- Numéro de téléphone portable

↓

Je suis la procédure de test et d'isolement

PERSONNELS

- ↓
- Ⓞ **J'informe mon supérieur hiérarchique** par email ou téléphone.

ET

- Ⓞ **J'informe la Direction des Ressources Humaines par email :**

qvt-crisesianitaire-drh@univ-tln.fr

en précisant :

- Prénom
- Nom
- Service ou composante
- Numéro de téléphone portable

↓

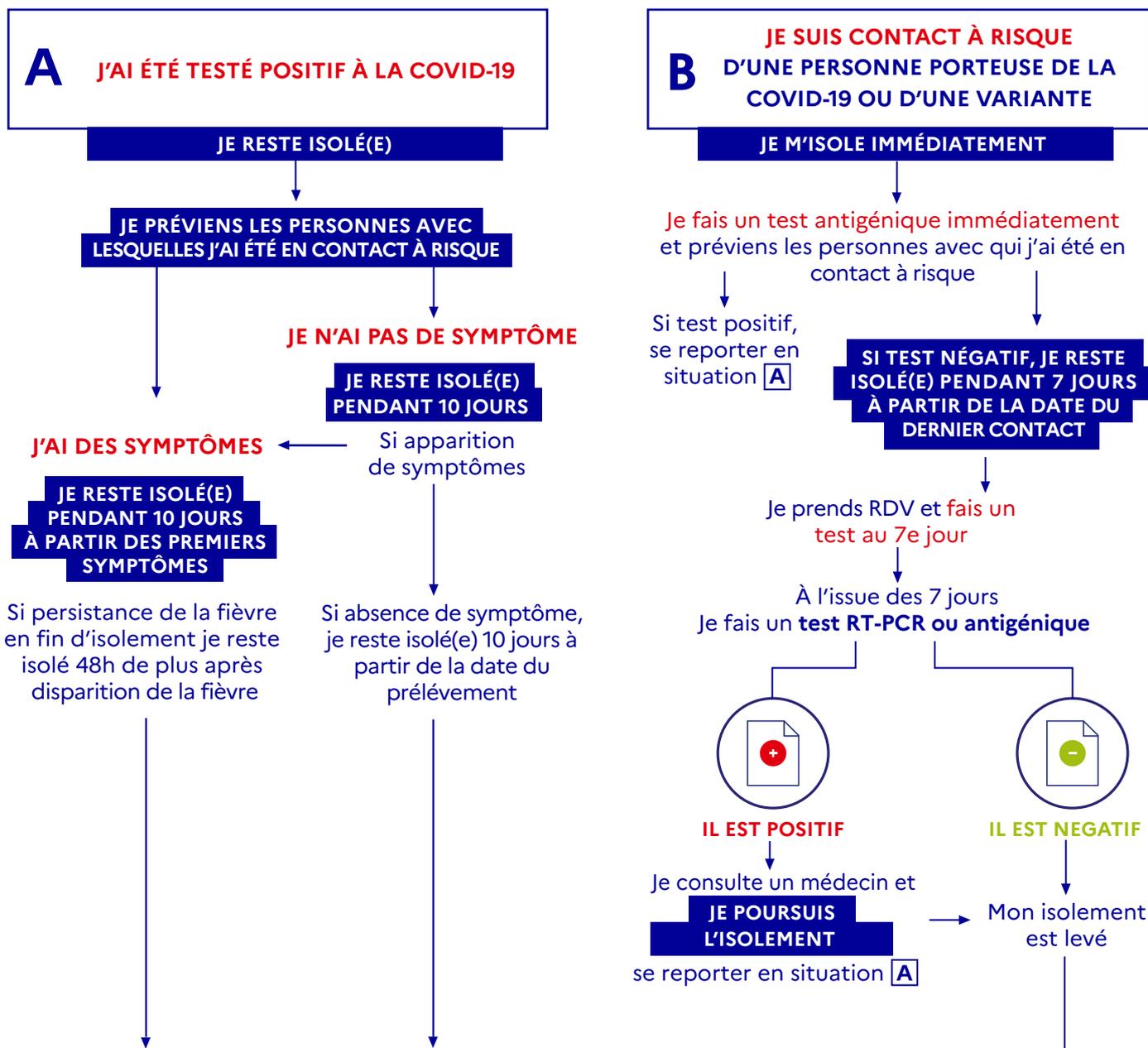
Je suis la procédure de test et d'isolement

Si vous avez des questions, les services et le référent COVID-19 de l'Université de Toulon peuvent vous renseigner.

Vous pouvez les contacter par email à referent-covid@univ-tln.fr

ISOLEMENT : QUE FAIRE ?

Actuellement des variantes du SARS-CoV-2, plus contagieuses, circulent.
Il convient de rester extrêmement vigilant et d'appliquer chaque jour tous les gestes barrières.
Au moindre symptôme, isolez-vous immédiatement et faites-vous tester.



Je suis contact d'une personne malade **dans le même foyer familial**. Je reste isolé 7 jours de plus après les 10 jours d'isolement du malade et je refais un test à J17.